

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 05-2025-41

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 12 juin 2025

Convocation du : 5 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, douze juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Mise à jour des Autorisations de Programmes

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, M. Philippe CASAMAYOR, Mme Cathy BARCELLINO, M. Jean-Pierre COTTAZ.

Représentés :

Mme Véronique CORTINOVIS donne procuration à Mme Caroline TERRIER

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

M. Sébastien RENEVIER donne procuration à M. Bertrand VERMOREL

Mme Sophie GAGUIN donne procuration à M. Sergio MANCINI

Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à M. Jean-Pierre COTTAZ

Absents : M. Jean-Marc CURTET, Mme Elodie BRELOT, M. Franck LONGIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, Mme Anne LE GUYADER, M. Cyril LANGELOT

Secrétaire de séance :

Mme Laurence ROUQUETTE

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP/CP se composent ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme pour toute sa durée : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,
Vu la délibération du 14 mars 2024, portant création d'Autorisations de Programmes,
Vu la délibération du 27 février 2025, portant mise à jour des Autorisations de Programmes,
Considérant qu'il convient de mettre à jour le montant des crédits de paiement de 2025 faisant suite à la décision modificative n°1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	21	
---------	----	--

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20250612-qlfX010001ead9-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Pour	21	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, M. Philippe CASAMAYOR, Mme Cathy BARCELLINO, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Contre		
Abstention		
NPPV		

DECIDE la mise à jour des autorisations de programmes suivantes, ainsi que les crédits de paiements afférents comme suit :

<i>Libellé AP</i>	<i>Montant de l'AP</i>	<i>CP 2024 Réalisé</i>	<i>Montant AP Restant</i>	<i>CP 2025 Prévu</i>	<i>CP 2026 Prévu</i>	<i>CP 2027 Prévu</i>
TRAVAUX MAIRIE ET ABORDS	2 000 000,00	89 497,33	1 910 502,67	876 402,14	1 034 100,53	
CONSTRUCTION MAISON DES FAMILLES	4 500 000,00	145 824,27	4 354 175,73	550 000,00	2 512 505,44	1 291 670,29
GARAGE OSCAR	500 000,00	6 684,14	493 315,86	450 000,00		
AMENAGEMENT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	1 300 000,00	272 420,83	1 027 579,17	300 000,00	820 000,00	
REQUALIFICATION DE LA RD 1084	8 900 000,00	10 068,00	8 889 932,00	1 000 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	2 450 000,00	13 952,25	2 436 047,75	800 000,00	800 000,00	800 000,00
EGLISE ST JULIEN	580 000,00		580 000,00	300 000,00	280 000,00	
TOTAL	20 230 000,00	538 446,82	19 691 553,18	4 576 402,14	8 546 605,97	5 491 670,29

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20250612-qlfX010001ead9-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025



TERRIER

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :